

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FFT réagit à la décision du tribunal administratif de suspendre les travaux du court dans le jardin des Serres d'Auteuil

La Fédération Française de Tennis prend acte de l'ordonnance du tribunal administratif de Paris de suspendre les travaux de construction du Court dans le jardin des Serres d'Auteuil.

La FFT vient évidemment de se pourvoir en cassation à l'encontre de cette décision, afin de s'en remettre à la décision du Conseil d'Etat.

Certes, cette suspension des travaux participe des aléas des projets de cette ampleur, comme cela a été le cas pour la Samaritaine, la Fondation Vuitton ou le stade de l'Olympique Lyonnais. Mais la FFT déplore vivement de constater qu'une fois encore malgré l'accord unanime de toutes les instances officielles consultées dans le cadre de l'instruction des permis de construire, dans lesquelles siégeaient nombre de personnes qualifiées et d'experts en matière d'environnement, de protection du patrimoine, des sites et des paysages, l'indispensable modernisation du stade Roland-Garros soit ralentie par des recours contentieux qui retardent l'avènement d'un projet réconciliant la ville, le sport et la nature.

La FFT rappelle à toutes fins utiles que les Serres historiques de Jean-Camille Formigé ne seront pas détruites mais entièrement préservées et que le jardin qui jouxte le périphérique sera embelli par ce nouvel équipement conçu par Marc Mimram, comme l'a confirmé l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Ces nouvelles serres participeront de l'indispensable rénovation du Jardin botanique de Paris.

La FFT souligne également que, dans un contexte où l'argent public se fait rare, elle finance à 95% la rénovation du stade Roland-Garros, grâce aux revenus du tournoi, lequel génère chaque année près de 300 M€ de retombées économiques* pour l'agglomération parisienne et permet le financement du tennis amateur en France.

Elle déplore profondément que les opposants au projet s'entêtent à proposer des alternatives qui se sont avérées de fausses bonnes idées d'un

point de vue opérationnel, juridique, environnemental, lesquelles sont de toutes façons disqualifiées en raison de surcoûts exorbitants impossibles à financer. Et souligne qu'entretenir l'idée d'une couverture de l'A13 est illusoire puisque tous les débats d'experts et toutes les études ont démontré que la création d'une continuité nouvelle entre le site de Roland-Garros et le Bois de Boulogne serait totalement inacceptable pour tous les défenseurs du Bois et en particulier pour les services de l'Etat en charge de sa préservation.

Elle réaffirme l'importance de ce projet pour l'avenir de son tournoi du Grand Chelem, pour le tennis français et plus largement pour l'image de la France, et ce alors même que Paris s'est portée candidate afin d'organiser les JO 2024 en s'appuyant précisément sur la richesse des infrastructures, dont le nouveau Roland-Garros serait un atout majeur.

Depuis plus de 10 ans la FFT s'est attachée à étudier toutes les options possibles pour la modernisation de son stade et ce dans un esprit de concertation souligné comme exemplaire par le rapport d'enquête publique, permettant ainsi à son projet d'évoluer et de franchir toutes les étapes politiques et administratives préalables à sa réalisation. Alors que la Fédération de tennis américaine sera à même de livrer en 2016 le toit de son court central moins de trois ans après en avoir décidé, la FFT reste plus que jamais déterminée à faire aboutir au plus vite son projet d'intérêt national qui contribuera au rayonnement de Paris et de la France.

* Source Etude BIPE 2013

Paris, le 24 mars 2016

La Fédération Française de Tennis



Les serres techniques et chaudes du Jardin des Serres d'Auteuil aujourd'hui



Le jardin des Serres d'Auteuil aujourd'hui



En lieu et place, le futur court entouré des nouvelles serres à côté des serres historiques de Jean-Camille Formigé

Crédits: FFT / 2013 Architecte: Marc Mimram Perspectiviste: Cyrille Thomas